



Conditions générales de la Pension pour chien et chat

Le Centre canin et félin est déclaré en préfecture de la Mayenne (53) et agréé par les services vétérinaires. L'accueil téléphonique et physique est ouvert au public le mercredi et du vendredi au lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Pour les visites de la pension, nous vous recevons le mercredi et du vendredi au lundi entre 9h et 12h, et 14h et 18h sur **rendez-vous seulement**.

1/ Vos obligations

Ne sont admis que **les animaux identifiés** (tatouage ou puce) et **vaccinés** toux du chenil pour les chiens. **Attention !** Ce vaccin n'est pas systématiquement fait dans le cadre du suivi vétérinaire. Il ne sert que pour les séjours en collectivité (chenils, pensions, expositions canines, etc.). Avant de réserver, demander à votre vétérinaire de vacciner votre chien contre la toux de chenil. Le chien devra avoir été vacciné depuis **moins d'un an** avec l'un des vaccins suivants : NOBIVAC KC ou PNEUMODOG ou BRONCOSHIELD (noté Pi et Bb sur les étiquettes dans le carnet de santé).

Un traitement antipuce & tique est préconisé avant l'entrée de l'animal dans nos locaux. Il appartient au propriétaire, de protéger son animal contre les puces et tiques et de le **vermifuger** avant son admission. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter l'animal (vers, tiques et puces). Les fournitures, le déplacement éventuel chez le vétérinaire si nécessaire et la prestation seront facturés en supplément.

Les documents obligatoires à fournir à l'arrivée sont : **le carnet de santé de l'animal** ainsi que **sa carte d'identification**. Sans ces documents, qui seront conservés sur place, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les arrhes versés non remboursés.

2/ Nos procédures

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal (agressivité ou état général suite au Check-up d'entrée).

Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés. Les chiens de catégorie 2 feront l'objet d'une rencontre préalable sur rendez-vous afin d'évaluer l'affinité avec l'animal.

L'intervention de nos vétérinaires (« Clinique Jaureguy » dans le 35 ou « Clinique du Sud Mayenne », dans le 53), si elle s'avérait nécessaire, reste à la charge du propriétaire sauf si le praticien mettrait en cause notre négligence.

Vous autorisez les responsables de l'établissement, à prendre toutes les dispositions requises en cas d'urgence et lui donnez la permission d'accepter toute intervention médicale d'urgence. Dans le cas d'une urgence et après consultation du vétérinaire, un appel vous sera passé. Néanmoins en cas de non-réponse de votre part, les dispositions nécessaires au bien-être de l'animal et à sa survie seront effectuées.

Suivi médical : en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les frais issus de ces soins devront être réglés sur présentation des justificatifs émanant dudit vétérinaire. Si un traitement doit être assuré, il sera facturé en sus. Le vétérinaire de votre animal sera de préférence consulté si possible.

La prise de médicaments et les soins divers seront assurés sur prescription médicale **pour les pensionnaires entrant sous traitement.** Nous n'hésiterons pas à faire appel au vétérinaire qui suit votre animal si l'état de santé de celui-ci semble l'exiger. Nous agirons alors en priorité selon l'avis du vétérinaire.

En cas de décès de l'animal, il est possible de procéder à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.

Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone mobile afin d'avoir la possibilité de **vous contacter en cas de besoin.**



L'établissement ne pourra être tenu responsable des blessures que pourrait s'infliger un animal tentant de passer au-dessus ou en dessous des clôtures, qui répondent à la réglementation en vigueur, ou par n'importe quel autre moyen.

Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels (matériels et à autrui) causés par votre animal pendant son séjour, sauf faute grave imputable à la pension de Terre de Légendes.

3/ Le séjour

Durant les périodes de forte affluence (vacances scolaires, pont de jours fériés), idéalement les arrivées s'effectueront l'après midi (14h-18h) et les départ le matin (9h-12h). Pour une meilleure organisation et pour vous éviter d'attendre quand nous sommes occupés avec un autre animal. Pour s'adapter à vos contraintes horaires, il vous est toujours possible de prendre rendez-vous.

Néanmoins tout au long de l'année, il convient de nous prévenir au préalable de vos horaires d'arrivée et de départ, tout abus concernant le respect des horaires sera facturé 25€.

Les tarifs = se référer à la grille tarifaire de l'année en cours visible sur notre site internet www.terredelegendes.fr

Pour les séjours en individuel, dans l'idéal vous devez nous fournir l'aliment habituel de votre animal, croquettes, viandes ou BARF avec la quantité nécessaire pour le séjour. Mais si vous le souhaitez nous distribuerons **une alimentation Premium, facturé en supplément du séjour.**

La nourriture est incluse pour l'accueil en collectif.

Nous acceptons les affaires personnelles (jouet, panier...) de l'animal uniquement en individuel, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration. L'établissement peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction.

Les dates des **dernières chaleurs des chiennes, non stérilisées, doivent nous être obligatoirement communiquées** avant le séjour afin de prendre nos précautions. De plus, nous ne pouvons être tenu pour responsable si une chienne tombe en chaleur durant le séjour et se retrouve gestante ou si une saillie a lieu alors que nous n'avons pas été prévenu des dates de chaleurs qui **doivent être notées au préalable sur la fiche de réservation.**

L'établissement ne **maitrise pas la météo et ne contrôle pas les animaux qui sont des êtres vivants.** L'animal peut être amené à subir des variations de température, d'humidité, tomber malade, se blesser, se salir. Des options ou alternatives en supplément ou non sont proposées par le centre, nous ne pouvons être tenu responsable pour ces éléments qui affectent les animaux en pension. De plus, un séjour en pension est souvent très stimulant pour un animal, il est normal qu'il puisse rentrer fatigué chez vous. Dans les cas cités ci-dessus, le propriétaire renonce à tout recours contre le Centre Terre de Légendes.

Dans le cas où plusieurs animaux sont dans le même parc, box, pièce :

Tout animal **se révélant non sociable** pendant le séjour sera mis en « individuel », ce qui entrainera un surcoût de 6€/jour.

Tout animal **se révélant agressif envers l'humain** pendant le séjour entrainera un surcoût de 20€/jour sauf si le propriétaire revient le chercher immédiatement. Les animaux malades (maladies virales, bactériennes, parasitaires ou autres) ne sont pas admis.

Un test de sociabilité est obligatoire, constitué d'un court séjour avec des animaux déjà admis en collectif. Nous exigeons une approche sans crainte de l'humain pour chaque animal en collectif, afin de pouvoir surveiller l'état de santé de l'animal, le nourrir et pour des raisons de sécurité. **Nous nous octroyons le droit d'accepter ou non les animaux en collectif et de rediriger vers un accueil en individuel. Le bien-être des animaux reste notre priorité**, nous nous octroyons le droit de séparer du collectif tout animal se révélant inconfortable dans ce type d'accueil, le prix sera alors celui d'un parc / pièce individuel.



Les propriétaires, d'animaux convenus comme étant sociables, acceptent que les espaces de vie soient collectifs et que, lors des séances de jeux dans ceux-ci, les animaux seront en groupes. Dans tous les cas, sociables ou non, les frais autres, contractuels, afférents aux potentielles blessures, peu importe leur gravité, sont respectivement à la charge de chaque propriétaire, notamment les frais vétérinaires et les frais kilométriques engendrés par ces soins et ce, peu importe la cause et le déroulement ayant mené à ces blessures. Dans ce cas, le propriétaire renonce à tout recours contre Terre de Légendes. Nous refusons toutes affaires de votre compagnon afin d'éviter qu'il le protège et crée des tensions, ou que les autres animaux les détruisent.

L'animal qui nous est confié doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour des raisons de sécurité. Si une autre personne devait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler le jour de l'arrivée de l'animal ou si cela n'était pas prévu à ce moment-là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.

La durée du séjour de votre animal étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement. En cas de réduction du séjour après signature du bon de réservation, **toute date prévue est due**. Il vous est néanmoins possible de récupérer votre animal avant la date convenue lors de la signature du contrat.

Le tarif journalier est doublé pour chaque jour supplémentaire en cas de dépassement de la date de fin prévue du séjour sans accord préalable de la pension canine et féline. Un courrier recommandé sera adressé au propriétaire mettant en demeure de le reprendre sous 8 jours. Passé ce délai, l'animal, considéré comme abandonné, sera confié à un organisme de recueil des animaux.

4/ La facturation

La durée du séjour de votre animal se calcule par journée passée à la pension. Toute **journée supplémentaire sans accord préalable** sera facturée le double du tarif journalier, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'**annulation d'une réservation** les arrhes ne seront pas remboursées. Tout **frais supplémentaire** sera acquitté à la sortie du pensionnaire.

Un demi-tarif sera accordé par animal de même espèce que le premier dans le même box / parc.

Le tarif à la demi-journée est simplement la moitié du prix de la journée.

Nous acceptons les règlements par virement, chèque, carte bancaire, paypal et espèces.

Vous pouvez télécharger l'application mobile « My kookie », créer un compte gratuitement avec l'adresse mail fournit préalablement à la pension (sauf s'il s'agit d'un premier séjour), vous trouverez aussi sur notre site internet www.terredelegendes.fr un outil de réservation en ligne. Afin de valider votre réservation il sera demandé de régler des **arrhes correspondant à 30 % du montant du séjour**. Le solde sera à régler au départ de votre animal. Nous vous demandons toutefois de nous consulter par mail, téléphone ou sur les réseaux sociaux afin de s'assurer de la disponibilité sur la période souhaitée, d'utiliser notre outil de réservation en ligne ou l'application mobile « My Kookie ».